

DETTE PUBLIQUE

Il existe deux indicateurs classiques de l'ampleur de la dette publique : les engagements financiers bruts et les engagements financiers nets, ces derniers étant égaux aux engagements financiers bruts diminués des actifs financiers. Les engagements financiers bruts exprimés en pourcentage du PIB constituent le ratio d'endettement public le plus couramment utilisé, et c'est celui qui est présenté ici.

Définition

Pour la plupart des pays, les engagements financiers bruts désignent les dettes (à court et à long terme) de toutes les institutions entrant dans le secteur des administrations publiques, telles qu'elles sont définies dans le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 ou dans le Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC) de 1995. Cette définition diffère de la définition de la dette appliquée dans le cadre du traité de Maastricht, principalement sur deux points. En premier lieu, la dette brute au sens du traité de Maastricht n'inclut pas les crédits commerciaux et avances, ni les actions et les réserves techniques d'assurance. En second lieu, les obligations d'État sont évaluées à leur valeur nominale selon la définition de Maastricht, mais à la valeur du marché ou à leur prix d'émission augmenté des intérêts courus selon les règles du SCN. Les États-Unis et le Canada évaluent également les obligations d'État à leur valeur nominale.

En principe, les dettes au sein des différents niveaux d'administration et entre ces niveaux sont consolidées; un prêt d'un niveau d'administration à un autre représente à la fois un actif et un passif d'un montant équivalent pour les administrations publiques considérées dans leur ensemble, de sorte qu'il s'annule (par « consolidation ») pour le secteur des administrations publiques.

Tendances à long terme

Entre 1990 et 1996, les engagements financiers bruts des administrations publiques ont augmenté dans la plupart des pays. Depuis lors, la dette publique diminue en pourcentage du PIB dans bon nombre des 28 pays figurant dans le tableau. Il existe cependant des exceptions : les ratios d'endettement public ont continué de croître très rapidement au Japon et en Corée, et de manière importante en Allemagne, en France, en Grèce et au Portugal. Le ratio d'endettement public de la Corée a augmenté de plus de 8 % par an de 1990 à 2007, mais à partir d'un taux initial très bas, si bien qu'en 2007, ce ratio était encore un des plus bas de la zone OCDE.

En 2007, les ratios d'endettement public ont diminué dans tous les pays de l'OCDE sauf en Corée, aux États-Unis, en République tchèque et au Royaume-Uni. Le ratio d'endettement public demeurait cependant supérieur à 100 % en Grèce, en Italie et au Japon, et avoisinait 90 % en Belgique. La plupart des pays se situaient dans une fourchette de 40 % à 70 %, tandis que deux pays – l'Australie et le Luxembourg – affichaient des ratios d'endettement inférieurs à 20 %.

Comparabilité

La comparabilité des données peut être compromise de deux manières. Premièrement, des différences nationales concernant l'application des définitions du SCN/SEC peuvent affecter la comparabilité des statistiques de la dette publique entre pays. Deuxièmement, des modifications concernant l'application des définitions du SCN/SEC peuvent altérer la comparabilité des données relatives à un même pays dans le temps.

Dans le cas du Brésil, les statistiques de la dette n'incluent pas les titres d'État détenus par la banque centrale mais intègrent ses opérations de pension.

Source

- OCDE (2008), *Perspectives économiques de l'OCDE* : novembre n° 84 – Volume 2008-2, OCDE, Paris.

Pour en savoir plus

Publications analytiques

- OCDE (2003), *La gestion de la dette publique et les marchés des valeurs d'État au XXI^e siècle*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006), *Credit Risk and Credit Access in Asia*, OCDE, Paris.
- OCDE (2008), *Revue économique de l'OCDE*, OCDE, Paris.

Publications statistiques

- OCDE (2008), *Dettes de l'administration centrale*, OCDE, Paris.
- OCDE (2008), *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.

Publications méthodologiques

- OCDE (2008), *OECD Glossary of Statistical Terms*, OCDE, Paris.

Bases de données en ligne

- Comptes nationaux annuels*.
- Statistiques des Perspectives économiques de l'OCDE*.


Sites Internet

- OCDE, Sources et méthodes des Perspectives économiques, www.oecd.org/eco/sources-and-methods.

Engagements financiers bruts des administrations publiques

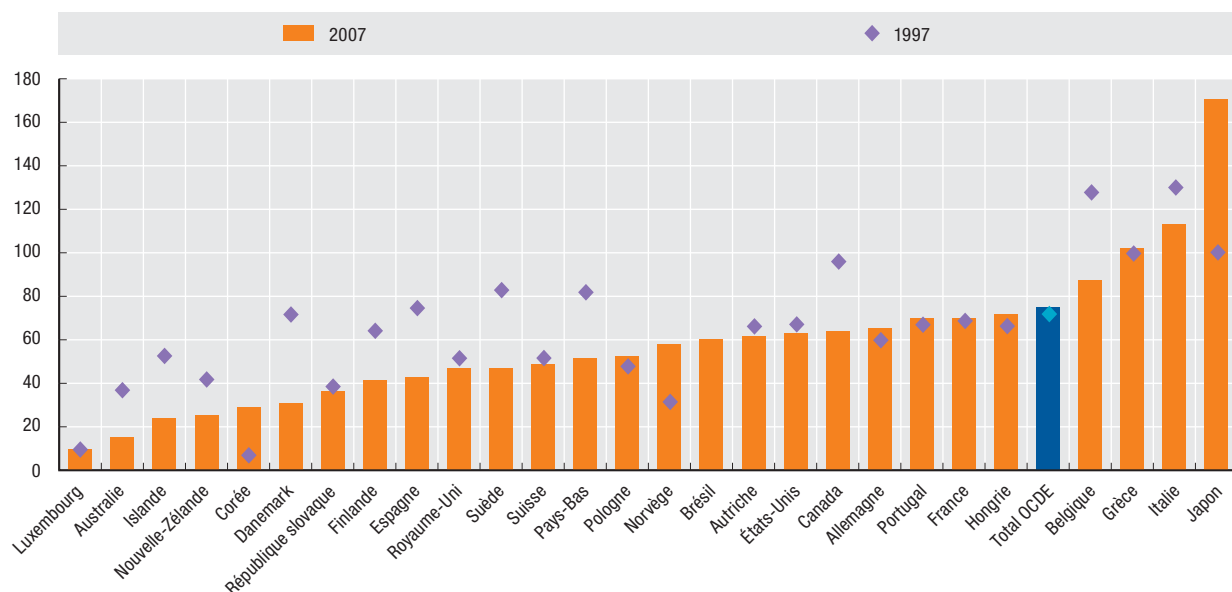

En pourcentage du PIB

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Allemagne	46.5	55.7	58.8	60.3	62.2	61.5	60.4	59.7	62.1	65.3	68.7	71.1	69.4	65.5
Australie	40.1	41.9	39.1	37.4	32.3	28.0	25.0	22.2	20.1	18.8	17.0	16.7	16.1	15.4
Autriche	65.3	69.8	70.2	66.6	68.4	71.2	71.0	72.0	73.2	71.3	70.8	70.3	65.9	61.9
Belgique	137.7	135.3	133.4	128.0	122.9	119.5	113.5	111.8	108.3	103.5	98.6	95.7	91.2	87.6
Canada	98.0	101.6	101.7	96.3	95.2	91.4	82.1	82.7	80.6	76.6	72.6	71.1	68.0	64.1
Corée	5.2	5.5	5.9	7.5	13.1	15.6	16.3	17.4	16.6	18.4	22.6	24.7	27.6	28.9
Danemark	78.9	79.3	76.6	72.1	69.7	64.1	57.1	55.0	55.4	53.6	50.1	42.3	37.4	31.0
Espagne	64.3	69.3	76.0	75.0	75.3	69.4	66.5	61.9	60.2	55.3	53.4	50.8	46.6	42.7
États-Unis	71.1	70.7	70.0	67.6	64.5	61.0	55.2	55.2	57.6	60.9	61.9	62.3	61.7	62.9
Finlande	60.9	65.2	65.9	64.6	60.9	54.7	52.4	49.8	49.5	51.3	51.4	48.4	44.8	41.5
France	60.2	63.0	66.7	69.1	70.7	67.1	65.9	64.4	67.4	71.5	74.1	76.0	71.5	70.1
Grèce	..	101.2	103.1	100.0	97.6	101.1	114.9	117.9	116.3	112.5	114.4	112.3	105.8	102.3
Hongrie	91.8	88.5	76.1	66.7	64.9	66.2	60.1	59.7	61.0	61.4	65.3	68.7	71.9	72.0
Irlande	62.2	51.3	40.1	37.4	35.2	34.1	32.7	32.6	28.8	27.9
Islande	55.7	58.9	56.3	53.1	47.9	43.4	41.0	45.9	42.1	40.8	34.5	25.4	30.1	24.0
Italie	120.9	122.5	128.9	130.3	132.6	126.4	121.6	120.8	119.4	116.8	117.3	119.9	117.1	113.2
Japon	79.4	86.7	94.0	100.5	113.2	127.0	135.4	143.7	152.3	158.0	165.5	175.3	171.9	170.6
Luxembourg	..	9.5	10.1	10.2	11.1	10.0	9.3	8.2	8.5	7.9	8.5	7.6	10.4	9.9
Norvège	37.3	40.9	36.5	32.0	30.8	30.8	34.0	32.9	40.5	49.3	52.7	49.1	60.9	57.9
Nouvelle-Zélande	57.4	51.3	44.9	42.3	42.2	39.6	37.4	35.4	33.5	31.4	28.6	27.5	27.1	25.3
Pays-Bas	86.7	89.6	88.1	82.2	80.8	71.6	63.9	59.4	60.3	61.4	61.9	60.5	54.2	51.7
Pologne	..	51.6	51.4	48.3	43.8	46.6	45.4	43.8	55.0	55.3	54.6	56.4	55.9	52.5
Portugal	..	68.8	68.4	67.4	65.2	62.0	61.1	62.6	66.1	67.2	69.5	73.0	72.0	70.1
République tchèque	33.1	34.9	34.7	34.9	34.7	38.4
République slovaque	..	38.2	37.7	39.0	41.2	53.5	57.6	57.2	50.3	48.3	47.3	38.7	34.7	36.5
Royaume-Uni	46.8	51.6	51.2	52.0	52.5	47.4	45.1	40.4	40.8	41.2	43.5	46.1	46.0	46.9
Suède	82.5	81.0	84.4	83.2	82.5	73.7	64.7	63.4	60.5	59.8	59.5	59.7	52.5	47.0
Suisse	45.5	47.7	50.1	52.1	54.9	51.9	52.5	51.3	57.2	57.0	57.9	56.5	50.6	48.6
Zone euro	69.1	72.4	77.5	79.6	80.3	78.5	75.3	73.9	74.2	75.1	75.9	77.0	74.7	71.4
Total OCDE	68.2	70.0	72.0	72.3	72.9	72.2	69.5	69.8	71.7	74.0	75.6	77.4	76.0	75.0
Brésil	57.3	60.3

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/544023448651>

Engagements financiers bruts des administrations publiques

En pourcentage du PIB

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/537825212141>



Extrait de :
OECD Factbook 2009
Economic, Environmental and Social Statistics

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/factbook-2009-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Dette publique », dans *OECD Factbook 2009 : Economic, Environmental and Social Statistics*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/factbook-2009-76-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.